

L'ARP demande que soit inscrit dans le cadre du Grand Emprunt, un Plan de numérisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel, cette possibilité ayant été énoncée par le Ministre de la Culture et de la Communication :

Les Auteurs Réalisateurs Producteurs de L'ARP estiment que devant la nécessité d'assurer la sauvegarde, la pérennité et la diffusion des oeuvres, cette initiative permettrait de répondre, efficacement et durablement, aux enjeux majeurs du Plan de numérisation :

- Valoriser la diversité des fonds patrimoniaux en garantissant l'accessibilité des créations passées ou récentes, dont la pérennité dépendra notamment des technologies mises à leur service.

- Garantir une meilleure protection des oeuvres sur Internet, à une époque où l'accès à la culture y est difficilement contrôlable ; créer, avec les acteurs européens de la culture, une plate-forme commune pour une meilleure traçabilité des oeuvres sur les réseaux.

Source : Sonovision